

COMMUNE D'IXELLES
Direction de l'Urbanisme
Hôtel communal
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 BRUXELLES

V/Réf : 7b/pu/4762
N/Réf. : AVL/ah/XL-2.251/s461
Annexe : 1 dossier comprenant 3 plans

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : IXELLES. Rue de la Paix, 18. Demande de permis d'urbanisme pour le renouvellement de la devanture commerciale du magasin « White Night ».
Dossier traité par Mme P. Cardinal.

En réponse à votre lettre du 27 juillet 2009 sous référence, réceptionné le 31 juillet dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 19 août 2009 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les **remarques** suivantes.

La demande concerne une maison néoclassique de trois travées et trois niveaux située 18, rue de la Paix. Comprise dans le périmètre de protection de l'église Saint-Boniface, elle est située en ZICHEE au PRAS. Le projet vise le renouvellement de la devanture commerciale existante endommagée suite à des actes de vandalisme. La transformation consiste à supprimer l'imposte qui court sur toute la largeur de la vitrine et à remplacer l'ensemble par deux grandes vitrines sur toute la hauteur ainsi qu'une porte centrale, également vitrée.

Après vérification sur place, il s'avère que les travaux ont déjà été réalisés. Même si l'enlèvement de l'enseigne 'existante' en imposte constitue une amélioration par rapport à la situation existante, la Commission regrette d'être ainsi placée devant le fait accompli. Ceci est d'autant plus dommage qu'on aurait pu saisir cette occasion pour améliorer l'architecture de la façade du rez-de-chaussée. Il aurait, en effet, été préférable d'élargir le trumeau existant entre la vitrine et la porte d'entrée de droite. Une allège pleine aurait dû être réalisée en dur sous les deux vitrines.

En conclusion, la C.R.M.S. estime que les travaux ne peuvent être régularisés d'autant que les nouveaux châssis sont réalisés en pvc gris.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme O. Goossens) / A.A.T.L. – D.U. (Mme V. Henry)